



**Comité technique académique 27 juin 2018**  
**Déclaration liminaire de la FNEC FP-FO**

Madame la Rectrice,

En préambule à cette réunion nous souhaitons vous exprimer les revendications immédiates de notre fédération pour ce qui concerne les langues régionales :

En premier lieu, afin de pérenniser cet enseignement et les postes de nos collègues nous demandons à **ce que soit assurée la continuité de l'enseignement de l'occitan et du catalan entre le primaire, le collège et le lycée**. De même, afin d'ouvrir ces enseignements au plus grand nombre il nous semble légitime qu'une dérogation soit automatiquement accordée afin de permettre une accession à un enseignement de langue régionale aux élèves qui le demandent.

**Il nous semble également essentiel qu'une dotation systématique d'heures fléchées pour l'occitan ou le catalan** soit accordée aux établissements afin que ces enseignements ne dépendent plus d'une DGH (dotation horaire globale) trop restreinte qui met en concurrence les différentes options.

**Nous demandons également l'attribution d'une dotation d'heures**

**fléchées suffisantes pour la DNL afin d'être en mesure de proposer un véritable enseignement bilingue ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.**

Ainsi, le collège des Salins à Villeneuve-lès-Maguelone, (seul établissement de l'Hérault proposant un enseignement bilingue) est doté de 8 heures fléchées.

Ce qui ne permet pas aux élèves de suivre un cursus complet.

Les élèves ont 1h 30 d'histoire en occitan par semaine de la sixième à la troisième et **1 heure de langue par semaine seulement en sixième et cinquième.**

Il faudrait au minimum 10 heures fléchées afin que les élèves puissent bénéficier d'un véritable enseignement de langue occitane et dans l'idéal et en accord avec les textes officiels, 16 heures afin qu'ils aient l'intégralité de l'enseignement de l'histoire- géographie en occitan.

Au niveau du brevet des collèges, les élèves peuvent composer en occitan. Cela leur est très difficile de la faire car ils n'ont pas la totalité de cet enseignement en occitan. Ainsi à Villeneuve-lès-Maguelone les élèves ne faisant pas la géographie en occitan, ils ne possèdent pas le vocabulaire suffisant pour rédiger cette épreuve en langue régionale.

Enfin nous estimons que dans l'intérêt de toutes les disciplines optionnelles que le choix du cumul des options doit rester entièrement libre.

Par exemple, toujours au collège de Villeneuve les Maguelone,  
**les élèves de cinquième inscrits en occitan ne peuvent  
bénéficier de l'option latin.**

Concernant l'enseignement de l'occitan dans le 1<sup>o</sup> degré il nous  
semble essentiel que le poste de CPD spécialité langue régionale  
occitane soit ré-ouvert dès la rentrée 2019 et fasse l'objet d'un  
appel à candidature le plus rapidement possible.

Nous demandons également l'ouverture d'un poste de remplaçant  
qui possède le concours spécialité langue régionale afin que la  
continuité des enseignements soit assurée en cas d'absence d'un  
enseignant.

Enfin il est nécessaire que dans le respect des textes  
l'enseignement dans les cursus dits « bilingues » demeure à parité  
horaire.

*Merci de votre attention*